



CONTRAT DE VENTE DE VOYAGE

DATE DEBUT DES PRESTATIONS 29/08/2011

EURL LURE VOYAGES  
C. CIAL DES CLOYES

70200 LURE  
TEL 03.84.30.40.07 FAX 03.84.30.52.80  
EMAIL lure@leclercvoyages.com  
Agence immatriculation IM 070.10.0005  
DOSSIER VENDEUR DATE CLIENT  
16903591 FAB/FAB 31/05/2011 169080

CLIENT PAYEUR

Mme PERROT GILLES  
7 RUE DU CHATEAU D'EAU  
  
70270 LA LANterne

1 VOYAGEUR 1 ADULTE ENFANT BEBE  
Mr PERROT GILLES

No Fourn.	SERVICES	DECOMPTES	QTE	PRIX UNITE	MONTANT EUR
01	CYPRUS AIRWAYS 3/01 29/08/2011 RETOUR 02/09/2011 AXG 169 PARIS LARNACA LARNACA PARIS NON MODIFIABLE / NON REMBOURSABLE	No Z423C6	1	409.77	409.77
02	PRESTATION DE SERVICE 4/01 29/08/2011 FRAIS DE SERVICE		1	25.00	25.00
AUCUNE ASSURANCE					
DETAIL DES REGLEMENTS					
31/05/2011 CC					434.77 EUR
					TOTAL 434.77
					MONTANT TOTAL* 434.77
ASSURANCES 1-Refusees par le client Assistance/Rapatriement Annulation Bagages / Responsabilite civile Multirisque Multirisque Optimum					MONTANT REGLE 434.77
					CE JOUR
					TOTAL REGLEMENT 434.77
					SOLDE A REGLER 0.00

\*TVA sur marge en vertu de l'article 266-1-e du CGI

TRANSPORT Air Vol regulier  
L'agence agit en qualite de mandataire de son client selon l'article L.211-17 du code du tourisme.  
Les heures de depart et d'arrivee vous seront fournies avant le debut du sejour.

PARCOURS PARIS	LARNACA		
	Compagnies		Nationalite
Contractuelles	CY CYPRUS AIRWAYS		CHYPRE
PARCOURS LARNACA	PARIS		
	Compagnies		Nationalite
Contractuelles	CY CYPRUS AIRWAYS		CHYPRE

### ANNEXE DES FORMALITES

POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS :  
CHYPRE  
CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE

POUR LES NON RESSORTISSANTS FRANCAIS :  
IL EST RECOMMANDE AU CLIENT DE CONSULTER LES AUTORITES COMPETENTES (CONSULAT, AMBASSADE) ET DE VERIFIER LA  
VALIDITE DES DOCUMENTS ET VACCINS (PASSEPORTS, VISA, CNI, VACCINS).

Important : Prestations ..... : demande de reservation presentee aupres du fournisseur mais non confirmee a ce jour par ce dernier.  
Le present bulletin sera caduc en l'absence de confirmation du fournisseur avant le ..... L'acompte verse sera alors rembourse sans delai.

Je soussigne (nom, prenom) Gilles Perrot agissant tant pour moi-meme que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance et accepter  
les conditions generales et particulieres de vente figurant au verso, ainsi que les conditions des assurances particulieres et avoir recu l'information prealable conformement a l'article R. 211-6 du code du Tourisme.  
En cas de conflit d'interpretation entre les dispositions de l'information prealable et celles prevues dans le present contrat, les dispositions de ce dernier prevaudront sauf erreur materielle manifeste.  
Lu et approuve Gilles Perrot date 31/05/2011 signatures : [Signature] client [Signature] vendeur